

Composition d'ANGLAIS, Filières MP et PC
(XEULCR)

Présentation du sujet

L'épreuve écrite de langue vivante en anglais portait pour le concours d'admission 2016 sur l'intelligence artificielle, et les problématiques associées au développement de ces technologies.

La répartition des notes des candidats français est la suivante :

MP			PC		
$0 \leq N < 4$	69	5,10 %	$0 \leq N < 4$	30	2,53 %
$4 \leq N < 8$	402	29,73 %	$4 \leq N < 8$	349	29,45 %
$8 \leq N < 12$	512	37,87 %	$8 \leq N < 12$	537	45,32 %
$12 \leq N < 16$	297	21,97 %	$12 \leq N < 16$	234	19,75 %
$16 \leq N \leq 20$	72	5,33 %	$16 \leq N \leq 20$	35	2,95 %
Total	1352	100 %	Total	1185	100 %
Nombre de copies : 1352			Nombre de copies : 1185		
Note moyenne : 9,40			Note moyenne : 9,32		
Écart-type : 3,71			Écart-type : 3,17		

Synthèse

Pour la première partie de l'épreuve (A) les candidats devaient exploiter un dossier documentaire composé de 4 documents (le cinquième document, éditorial du *Washington Times*, ne devait pas être utilisé pour cette première partie). Dans le premier article rédigé pour *The Guardian* par Nigel Shadbolt, l'expert s'interrogeait sur la nature de l'intelligence artificielle. Extrait du magazine *New Scientist*, le second article évoquait, à travers la présentation d'un ouvrage de Pedro Domingos, un monde transformé par l'émergence d'une intelligence artificielle omnipotente. Les auteurs du troisième document, tiré de *Time Magazine*, proposaient une exploration des risques associés à un tel développement, ainsi que des recours à envisager afin de s'en prémunir. Outre ces trois articles de presse datant tous de 2015, le dossier comportait enfin une infographie extraite du magazine *Focus* rassemblant, sous forme de graphiques, des données chiffrées issues de rapports de la *International Federation of Robotics* au sujet de l'évolution de la place de la machine dans l'industrie.

Le principe de l'exercice de synthèse ainsi que les documents semblent dans l'ensemble bien compris. Cependant, des maladroites apparaissent de façon récurrente dans un grand nombre de copies. Il est essentiel de respecter les codes de l'exercice, mais aussi les contraintes (600-675 mots pour l'ensemble de la synthèse).

La synthèse doit commencer par un titre proposé par le candidat. Parfois absent, celui-ci manque trop souvent d'originalité. Les références à la culture générale, à la littérature et au cinéma étaient les bienvenues, car elles permettent d'inscrire les problématiques soulevées par les articles dans un contexte culturel et idéologique plus large, tout en flattant la culture du lecteur. Les meilleurs titres ont donné lieu à une bonification.

Concernant l'introduction : il convient tout d'abord de présenter le sujet de la synthèse (attention cependant à ne pas recourir y compris pour l'accroche à des éléments extérieurs au dossier). Cependant, l'introduction ne doit pas être une simple présentation thématique : il est indispensable de présenter, brièvement, les documents. Dans les meilleures copies, cette présentation est concise, élégante et permet une progression habile vers l'annonce de la problématique, ainsi que du plan.

Le plan du devoir semblait pouvoir s'articuler en trois parties : à partir du constat de l'omniprésence croissante des technologies liées à l'intelligence artificielle, les documents invitaient les candidats à rendre compte des risques posés, ainsi que des enjeux sociaux, éthiques et philosophiques plus larges. Peu de candidats ont dépassé la logique binaire (avantages vs dangers) pour rendre compte des enjeux plus subtils évoqués dans le dossier (multiplicité des intelligences, place du travail dans la société).

Dans le corps du devoir, il est primordial d'éviter plusieurs écueils : traiter les documents les uns après les autres ne correspond pas au travail demandé. Il s'agit au contraire de faire émerger les liens entre ceux-ci, et ce de manière explicite : les documents doivent être mentionnés au fil du devoir, de façon brève et claire (sources soulignées, titres entre guillemets).

Il convient d'attirer ici l'attention des candidats sur l'usage des citations, impossible dans cette partie du devoir : il est impératif de reformuler les arguments.

La structure du paragraphe est également trop souvent à revoir : celui-ci doit comporter l'affirmation d'une (et une seule) idée, qui sera expliquée et illustrée à l'aide des documents du dossier.

Une structure simple et claire n'exclut pas, bien au contraire, la subtilité des arguments et exemples : de trop nombreuses copies se bornent à un nombre limité de références aux grandes lignes des documents. Il convient au contraire de rendre compte de la richesse du propos du dossier, en veillant à bien équilibrer l'utilisation de l'ensemble des documents (ne pas privilégier le premier document, ne pas négliger le dernier...).

En fin de synthèse, de trop nombreuses copies font l'économie d'une conclusion. Celle-ci, même brève, est indispensable pour parfaire la structure argumentaire du devoir. Comme pour le reste de l'exercice, celle-ci ne pourra comporter aucun élément subjectif ou référence extérieure au dossier.

En fin de devoir, il est indispensable d'indiquer le nombre de mots utilisés.

De manière globale, le jury déplore de trop nombreuses copies à la limite du lisible en termes de graphie. Une copie propre, aérée, visuellement structurée, comportant des références claires aux documents (saluons ici l'utilisation efficace de couleurs différentes pour la mention des sources) constitue pour le ou la candidat(e) un atout décisif.

Prise de position

Concernant la seconde partie du devoir (B), rappelons la consigne de l'exercice :

« En réagissant aux arguments exprimés dans cet éditorial (document numéroté 5), le candidat rédigera lui-même dans la langue choisie un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots ».

Le texte proposé, un éditorial du Washington Times (à ne pas confondre avec le Washington Post) intitulé « Robot Rights Rule! » devait servir de base à un argumentaire personnel. Au vu des prises de positions pour le moins tranchées exprimées dans l'article, il semblait relativement aisé pour les candidats de réagir.

Cependant, un très grand nombre de copies n'ont pas du tout respecté le format de l'épreuve. S'il est indispensable pour le candidat de structurer son devoir, cela doit se faire dans le respect des codes non pas de la dissertation, mais de l'éditorial. Contrairement à l'exercice précédent, il ne suffit pas ici de rendre compte du propos de l'article en le reformulant : la reprise – indispensable – des propos du/des auteur(s) doit servir de support à l'expression d'un point de vue personnel assumé (emploi indispensable de la première personne du singulier). Il est nécessaire de convaincre à travers un argumentaire, des exemples et des références scientifiques, philosophiques ou littéraires et d'inscrire le débat sur le droit des robots dans le contexte culturel anglophone plus large de la lutte pour les droits civiques, sans oublier les réflexions de Alan Turing et l'imaginaire de George Orwell et Aldous Huxley qui tracent les contours d'un débat dont le cinéma hollywoodien s'est aussi très largement inspiré. Si ces réflexions et références philosophiques pouvaient servir à l'argumentaire, elles ne devaient cependant pas servir à totalement occulter le document, que de nombreuses copies négligeaient parfois même de mentionner.

Lorsque l'exercice a été bien compris, il a donné lieu à des réalisations de grande qualité, dans lesquelles les candidats ont su réagir avec humour, passion et/ou ironie aux prises de position de l'éditorial proposé. Pour une préparation efficace, il semble opportun que les candidats consultent régulièrement la presse généraliste. Cela leur permettra de se familiariser au format attendu ainsi qu'à l'actualité, afin de pouvoir comprendre les références contenues dans les documents (*Obamacare* n'est pas un programme nucléaire...).

Enfin, pour cette partie de l'épreuve, de nombreux candidats ont semblé manquer de temps, résultant en une prestation de moindre qualité par rapport à la partie (A).

Comme dans la première partie, il est indispensable pour le candidat d'indiquer en fin de devoir le nombre de mots utilisés.

Qualité de la langue

Sur le plan linguistique, le jury a constaté une forte hétérogénéité des prestations proposées. Si peu de devoirs étaient franchement illisibles, dans de trop nombreuses copies, les erreurs de base subsistent : accord du présent simple à la troisième personne (-s), adjectif invariable, erreurs sur les verbes irréguliers, confusion dans l'emploi du prétérit et du participe passé, emploi des modaux, ou encore problèmes d'ordre des mots dans les questions directes et indirectes. Un temps de relecture doit impérativement être préservé afin de faire disparaître de telles erreurs qui ne peuvent qu'être rédhibitoires.

Par ailleurs, un certain nombre de faux-pas lexicaux ont attiré l'attention du jury qui invite les candidats à s'assurer qu'ils maîtrisent la différence entre : *feelings* et *fillings*, *prevent* et *warn*, *rise* et *raise*, *carry* et *care*, *era* et *area*, *so-called* et *eponymous*, *researcher* et *seeker* (ce dernier désignant un joueur de *Quidditch* dans la saga Harry Potter).

Il convient enfin de noter qu'il est de bon ton de choisir d'écrire en anglais britannique ou américain et de s'y tenir : Programme prend deux M en anglais britannique (*programme*), et un seul en américain (*program*). Le registre familier est évidemment à proscrire (emploi de contractions de type *gonna* ou *ain't* totalement inopportun) et l'emploi de tournures idiomatiques et d'expressions toutes faites ne doit pas se faire au détriment de la fluidité et de la lisibilité.

D'un point de vue syntaxique, et comme pour d'autres aspects de la composition, il semble essentiel de privilégier la clarté en évitant les phrases trop longues.

* * *

Pour conclure, le jury espère que la prise en compte de ces remarques permettra à un plus grand nombre de candidats de proposer un travail pertinent, à l'image de celui proposé dans les meilleures copies.